

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2018

---

ACTIVITÉS AGRICOLES CULTURES MARINES - (N° 1330)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE25

présenté par  
M. Pahun, rapporteur

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Au premier alinéa de l'article L. 143-16 du code rural et de la pêche maritime, les mots : « cinquième et sixième » sont remplacés par les mots : « septième et huitième ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.